



## **Bulletin d'information Trimestrielle**

*Deuxième Trimestre 2015*

### **Mot de bienvenue**

Le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2015 a été marqué par des infestations localisées de sauteriaux, de coléoptères, de chenilles et d'autres insectes nuisibles, observées à travers le pays et ont été promptement gérées par les producteurs avec l'assistance des agents d'appui conseil pour minimiser les quelques dégâts occasionnés par ces nuisibles.

La présence de populations éparses de *Quelea quelea* constituant de petits dortoirs très instables a été observée au niveau des zones rizicoles dans les régions de Ségou, de Mopti, de Tombouctou et de Gao. L'application de Méthodes Alternatives de Lutte a permis de gérer la menace de ces nuisibles sur les cultures.

Les autres faits saillants de ce bulletin concernent la poursuite de la formation des acteurs impliqués dans les activités de protection des végétaux, la diffusion de l'information phytosanitaire et la synthèse des travaux des réunions importantes auxquelles l'OPV a été représenté.

Bonne lecture  
La Rédaction

## Suivi phytosanitaire de la campagne agricole

La situation phytosanitaire du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 a été caractérisée par des infestations localisées de sauteriaux, de chenilles, de coléoptères, de pucerons, de rongeurs nuisibles et de termites sur les cultures maraîchères et de décrue. D'autres insectes nuisibles (acariens, cochenille farineuse, courtilière, mouches blanches) et des cas de maladies ont également été observés sur les cultures maraîchères.

Par ailleurs, des mouvements d'oiseaux granivores ont été observés respectivement sur les cultures de décrue (sorgho, maïs au stade épiaison-maturité) et dans les zones rizicoles des Régions de Kayes, Ségou, Tombouctou et de Gao.

Au total, **6154 ha** ont été prospectés sur lesquels **335 ha** infestés ont été traités. Les méthodes alternatives de protection des cultures ont été appliquées pour gérer le cas des oiseaux granivores. L'appui conseil apporté par le personnel de l'OPV et ses partenaires aux producteurs a permis une meilleure protection des cultures.

La situation des principaux nuisibles révélée par les prospections se présente comme suit :

### ✓ Les sauteriaux

Les espèces de sauteriaux (*Ailopus simulatrix*, *Chrotogonus senegalensis*, *Acrida bicolor*, *Pyrgomorpha vigneaudii*, *Prygomorpha cognata*, *Zonocerus variegatus* et *Diabolocatantops axillaris*) ont été observées par endroits sur les cultures maraîchères dans les Régions de Kayes (Kéniéba), Koulikoro (Dioila, Kati), Sikasso (Sikasso), Tombouctou



*Zonocerus variegatus*

(Niafunké) et de Gao (Ansongo). Les densités variaient entre 0 et 3 individus/m<sup>2</sup> par endroits. Au total, **92 ha** ont été prospectés sur lesquels **32 ha** infestés ont été traités par l'application de méthodes alternatives de lutte et chimique (Attakan 500 CE, Dursban 480 CE et du Décis CE).

### ✓ Les chenilles défoliatrices

Des attaques de chenilles (*Plutella Xylostella*, *Helicoverpa armigera*, *Spodoptera sp*, *Selepa docilis*) avec des dégâts légers ont été observées sur des cultures maraîchères des Régions de Kayes (Kayes et Yélimané), de Koulikoro (Kati), de Sikasso (Sikasso, Kolondiéba, Bougouni, Koutiala), de Tombouctou (Tombouctou, Niafunké), de Gao (Gao,



Larve de *Plutella Xylostella*



Larve de *Selepa docilis* sur  
feuille de curcubitacea

Ansongo, Bourem) et des agrumes dans la Région de Koulikoro (Kati).

Les densités ont varié de 1 à 10 ind/m<sup>2</sup> par endroits. Au total, **718 ha** ont été prospectés sur lesquels **66 ha** infestés ont été traités avec de l'eau savonneuse mélangée au pétrole lampant, du Dursban 480CE, du Pychlorex 480 CE, du Lambda Super 2,5%, du K-Optimal 12% CE et Décis 25% CE.

### ✓ Les coléoptères

Des attaques localisées de coléoptères (*Nisotra sp*, Cétoines, *Cylas puncticollis* et *Mylabris sp*) à des densités de 1 à 3 ind/plant ont été observées sur la pomme de terre dans la Région de Koulikoro à Kati Sananfara, sur des cultures maraîchères (tomate, poivron, gombo, piment) dans la Région de Sikasso à Kadiolo et à Yanfolila.



*Doryphore sp*

Au total, **29 ha** ont été prospectés sur lesquels **19 ha** infestés ont été traités avec du Décis 12,5% CE, du Dursban 480 CE, du Lambda Super 2,5% et du K-optimal CE.

### ✓ Les termites

Les termites blanches ont causé des dégâts légers sur les racines et les troncs d'arbres dans des vergers à Kayes et à Kénieba. La densité était de 2 à 3 termitières /ha sur les **61 ha** prospectés. Les **8,5 ha** estimés infestés ont été traités par l'application de méthodes alternatives et chimique avec du Chlorpyrifos ETL 480 et du Décis ULV.



Termites blanches

### ✓ Les pucerons

Des dégâts de ces nuisibles ont été observées sur des cultures maraîchères (chou, tomate gombo, courgettes, aubergine, poivron vert) dans les Régions de Kayes (Kayes), de Sikasso (Sikasso, Kolondièba, Yanfolila, Kadiolo et Bougouni), de Ségou (Tominian) et de Gao (Gao, Ansongo).



Au total, **584 ha** ont été prospectés sur lesquels **127 ha** constatés infestés et traités avec l'extrait de Neem, de l'eau savonneuse mélangée au pétrole lampant et avec des produits chimiques comme du Dursban 240 CE.

Colonie de pucerons sur tige de culture

### ✓ Les mouches blanches

Des infestations localisées par des mouches blanches (*Bemisia tabaci*) ont été observées sur les cultures maraîchères avec des dégâts sur les feuilles dans les Régions de Koulikoro (Dioïla et Kati) et de Gao (Gao et Ansongo).

Au total, **7,5 ha** ont été prospectés sur lesquels **4 ha** estimés infestés, ont été traités avec de l'eau savonneuse mélangée à du pétrole (1 ha), et par des produits chimiques comme le Décis CE et le Lambda super.



Un couple de *Bemisia tabaci*

### ✓ Les autres insectes nuisibles

Des attaques par d'autres insectes nuisibles (acariens, cochenilles farineuses, cicadelles, courtilières) ont été observées sur des cultures maraîchères dans certaines localités des Régions de Koulikoro (Kati) et de Sikasso (Sikasso).

Les prospections ont porté sur **87 ha** sur lesquels **52 ha** estimés infestés, ont été traités par les méthodes alternatives de lutte (eau savonneuse et poudre de graines de neem) et de produits chimiques (Dursban 480 CE, K-Optimal 12% CE, Attakan 500 CE et de Décis CE).



Feuilles de tomate déformées par le parasitisme des acariens

### ✓ Les oiseaux granivores

Des mouvements d'oiseaux granivores (*Quelea quelea* et *Passer luteus*) ont été observés dans les zones rizicoles des Régions de Kayes (Kayes et Yélimané), de Ségou (Office du Niger) et de Gao (Gao, Ansongo, Bourem). Les densités ont été de l'ordre de 5 000 à 100 000 ind/ha en zone ON et 50 à 500 ind/vol à Kayes et Gao.

Au total, **557 ha** ont été prospectés sur lesquels **15 ha** occupés ont fait l'objet de protection par l'application de Méthodes Alternatives de lutte (MAL) telles que l'usage des épouvantails, des bandes sonores et réfléchissantes, de l'effarouchement et du gardiennage.



*Quelea quelea*

### ✓ Les rongeurs nuisibles

La présence des rongeurs avec quelques dégâts légers (*Arvicanthus niloticus* et *Mastomys sp*) est observée au niveau des cultures maraîchères dans les Régions de Kayes (Kayes) et de Ségou (Office du Niger). Les densités ont été de 5 à 8 individus au 100 mètres linéaires par endroits. Au total, **4016 ha** ont été prospectés sur lesquels **2731 ha** infestés. Le programme de lutte de 2720 ha soumis à l'ON n'a pas pu être exécuté.

Aussi, 11 ha ont été traités avec des appâts au Brodifacoum et l'application de méthodes alternatives de lutte (piégeage, battues physiques et excavation).



Rat du Nil (*Arvicanthus niloticus*)

### ✓ Les maladies

Des cas de maladies ont été détectés dans la Région de Koulikoro. Il s'agit de maladies:

- fongiques (*Phytophthora sp*, Anthracnose) dans un verger d'agrumes sur la variété tangelos à Shodo et à Kati.
- virales dans une parcelle de poivrons à Bourankèbouyou. Il a été conseillé au producteur la destruction des plants infectés afin de réduire d'éventuelle propagation de cette maladie.



Anthracnose sur feuille d'agrumes

Au total, **3 ha** ont été prospectés sur lesquels **0,5 ha** infestés.

## Formation des Acteurs

### ✓ Formation des agents

Les agents de l'OPV inscrits dans divers établissements ont poursuivi leur formation :

- Centre Régional AGHRYMET de Niamey, deux (02) agents pour suivre un Mastère en protection durable des cultures et de l'environnement à partir du mois de mars 2015;
- IPR/IFRA de Katibougou, un (01) agent inscrit en Octobre 2014 pour le Maitrise en Vulgarisation Agricole poursuit sa formation ;
- TECHNOLAB ISTA, deux (02) agents poursuivent une formation, un (01) en Licence en Gestion Logistique et Transport et un (01) en Diplôme Universitaire en Technologie (DUT) de Gestion des Ressources Humaines;
- Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) de M'Pessoba, un (01) agent poursuit une formation en Brevet de Technicien Agricole (BTA);
- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), trois (03) agents poursuivent des études en BT2, (02) en secrétariat de direction et (01) en comptabilité ;
- Université de Ségou, deux (02) agents poursuivent depuis le mois d'octobre 2014 une formation en Vulgarisation Agricole.

### ✓ Formation des Brigades Villageoises

Au cours du trimestre, 10 brigades villageoises d'intervention phytosanitaire ont été formées et/ou recyclées dans les Régions de Kayes (Kéniéba) et de Gao (Gao, en partenariat avec l'AOPP).

## Diffusion de l'information phytosanitaire

Les bulletins phytosanitaires mensuels produits par les Services Régionaux de Protection des Végétaux ont été ventilés aux autorités locales, aux partenaires et diffusés à travers les radios de proximité dans les Régions afin de sensibiliser les producteurs sur la gestion des nuisibles des cultures et des denrées stockées.

Au niveau National, le bulletin du premier trimestre 2015 a été diffusé à nos services déconcentrés, aux partenaires et publié sur le site web du Ministère du Développement Rural: [www.developpementrural.gouv.ml](http://www.developpementrural.gouv.ml).

## Autres informations

### ✓ Participation à la deuxième réunion statutaire du Comité Régional de Sécurité Sanitaire (CRSS)

La Commission a organisé à Bamako du 02 au 04 juin 2015, la deuxième réunion statutaire du CRSS. Mme TOURE Fanta DIALLO, Chef du Bureau Suivi Evaluation et Audit Interne a représenté l'Office de Protection des Végétaux à cette session.

Ont pris part à cette réunion, les représentants des Etats membres, de la Chambre Consulaire Régionale, des acteurs nationaux et structures régionales représentés au Comité Régional de Sécurité Sanitaire, ainsi que les représentants des institutions régionales et internationales notamment, la CEDEAO, l'OIE, la FAO, l'UE et l'USAID.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Bokary TRETA, Ministre du Développement Rural du Mali, en présence de Monsieur Hyacinthe François AKOKO, Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA au Mali et de Madame Maria Luisa FERREIRA, Directeur de Cabinet du Commissaire Chargé du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME).

L'objectif principal de la réunion était de continuer l'opérationnalisation du CRSS. Les travaux de la réunion ont abouti à :

- partager le point des avancées communautaires dans le domaine SPS;
- la validation du projet de stratégie relative à l'harmonisation et à la reconnaissance mutuelle des législations et des normes techniques et sanitaires applicables aux animaux, aux produits alimentaires et aux aliments pour animaux dans l'UEMOA ;
- la validation du projet de Règlement portant principes généraux et dispositions organisationnelles relatifs à la sécurité sanitaire et phytosanitaire dans l'UEMOA.

A l'issue des travaux, le Comité Régional de Sécurité Sanitaire a formulé les recommandations ci-après.

**Aux Etats membres de :**

- notifier immédiatement à la Commission de l'UEMOA les décisions de restrictions des échanges imposés pour des raisons sanitaires et phytosanitaires conformément aux dispositions pertinentes du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA;
- harmoniser et synchroniser les actions de lutte contre les mouches des fruits au niveau de la sous-région.

**A la Commission de l'UEMOA de :**

- accélérer l'élaboration de la stratégie relative à l'harmonisation des législations et normes phytosanitaires ;
- capitaliser les acquis des Etats membres qui sont en avance sur le plan législatif dans le domaine sanitaire et phytosanitaire;
- mettre en place des mécanismes de suivi évaluation de l'application de la réglementation communautaire par les Etats membres ;
- contribuer à la préparation et à la participation des délégués des Etats Membres aux sessions des Organisations Internationales normatives ;
- participer activement aux côtés des Etats Membres aux sessions des Organisations Internationales normatives.

**Aux Etats membres et à la commission de :**

- mettre en place un système d'information sanitaire opérationnel afin de documenter les mesures de gestion des risques ;
- s'impliquer effectivement dans la mise en œuvre de la stratégie relative à l'harmonisation et à la reconnaissance mutuelle des législations et des normes techniques et sanitaires applicables aux animaux, aux produits alimentaires et aux aliments pour animaux.

### **A la Commission de la CEDEAO de :**

- renforcer la coopération sanitaire et phytosanitaire entre les deux Commissions ;
- accélérer la mise en œuvre du Programme Régional de lutte contre les mouches des fruits.

### **Aux Partenaires Techniques et Financiers de :**

- renforcer leur soutien aux initiatives communautaires dans le cadre de la sécurité sanitaire et phytosanitaire;
- accompagner la Commission de l'UEMOA dans l'élaboration des textes subséquents et d'application du présent projet de Règlement ;
- aligner et harmoniser leurs interventions avec les priorités communautaires et régionales pour renforcer la cohérence d'ensemble et la synergie.

### **✓ Participation à l'atelier de réflexion sur le partage des expériences des méthodes de contrôle des mouches des fruits et leur harmonisation pour la lutte contre ce fléau en Afrique de l'Ouest**

Sur invitation de USDA-APHIS Ambassade des Etats Unis à Dakar –Sénégal, Mr. Mamadou KARABENTA, Chef de la Cellule de Suivi Environnement a participé du 8 au 10 juin 2015 à l'Atelier de réflexion sur : *«Le Partage des expériences des pays sur les méthodes de contrôle des mouches de fruits et Perspective d'une harmonisation des stratégies de lutte en Afrique de l'Ouest»* qui s'est tenu à l'hôtel Royal Beach à Ouagadougou au Burkina Faso.

L'atelier a regroupé les représentants des services de la protection des végétaux et des Associations de producteurs de fruits du Burkina Faso, de la Cote d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Ont également pris part, les institutions régionales telles que le Projet Régional de lutte contre les mouches des fruits de la CEDEAO, le CORAF/WECARD, l'UEMOA et l'USDA-APHIS.

L'atelier avait pour objectif de partager les expériences nationales sur les méthodes de contrôle des mouches de fruits et de réfléchir sur les bases d'une harmonisation des approches en Afrique de l'Ouest. Les thèmes abordés au cours de l'atelier ont porté durant les 3 jours de l'atelier sur:

- Mouches des fruits : Espèces – Biologie -Plantes hôtes et Distribution géographique ;
- Dynamiques des infestations des vergers, Dommages engendrés sur les fruits et leurs Conséquences économiques en Afrique de l'Ouest ;
- Méthodes de Surveillance et de Contrôle des mouches des fruits, Avantages et Limites ;
- Partage des expériences des pays sur les méthodes de contrôle des mouches des fruits;
- Communication des institutions (CORAF/WECARD, USDA-APHIS et Projet Régional de lutte contre les mouches des fruits de la CEDEAO)
- Présentation du Kit de formation pour les producteurs et agents de terrain ;
- Identification, Discussion et Adoption d'une approche régionale pour l'harmonisation des stratégies de lutte contre les mouches fruits.

Au terme de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- l'harmonisation des méthodes de lutte/contrôle des mouches de fruits en Afrique de l'Ouest selon leur niveau d'adoption par les différents Etats ;
- la mise en place des comités nationaux de lutte contre les mouches de fruits avec des plans d'action opérationnels.

- l'implication des producteurs et de leurs organisations ainsi que leur soutien technique et financier dans les projets et programmes de lutte contre les mouches des fruits.
- le renforcement de la collaboration entre les universités, les instituts de recherche, et les structures de vulgarisation.

## Perspectives

Les activités du troisième trimestre seront consacrées à :

- la poursuite :
  - des activités de prospections phytosanitaires et de lutte contre les nuisibles des cultures, des pâturages et des récoltes ;
  - des appuis conseils au niveau des producteurs pour leur permettre de mieux protéger leurs cultures;
  - de la formation et du recyclage des Brigades Villageoises d'intervention phytosanitaire;
- la formation des agents d'appui conseil, du personnel de l'administration et des élus locaux.
- la première mission de supervision et de Suivi Evaluation.

## Conseils pratiques en protection des végétaux

### Surveillance et lutte contre les acridiens

- Les producteurs en collaboration avec les agents d'appui conseil doivent constamment assurer la surveillance des nuisibles des cultures;
- Les efforts en matière de lutte par les producteurs et les Brigades villageoises d'intervention phytosanitaire contre les sauteriaux doivent être intensifs. Toutes les éclosions précoces de larves de sauteriaux doivent faire immédiatement l'objet de battues.

### Surveillance et lutte contre les oiseaux granivores

- Signaler aux services techniques (PV, DRA, Offices et Chambre d'Agriculture), autorités administratives et collectivités tout regroupement d'oiseaux granivores (*Quelea quelea*) au niveau des dortoirs pour des fins d'identification diligente des sites ;
- Procéder au recouvrement des semis de riz de saison par un hersage au niveau des zones de production par submersion, pour la protection des semis de riz de saison contre les attaques des oiseaux granivores ;
- Axer les efforts de protection des rizières sur l'utilisation des méthodes de protection directe des champs : l'utilisation des filets en couverture totale des parcelles, le gardiennage, les méthodes d'effarouchement comme l'utilisation des cadavres de rapaces, des drapeaux, des bandes réfléchissantes, des objets sonores et toutes autres pratiques pouvant empêcher les oiseaux de commettre des dégâts.

### Surveillance et lutte contre les rongeurs

- Procéder systématiquement aux battues des rats partout où ils sont présents sous l'égide des agents de PV et des agents d'appui conseil d'autres structures techniques avant que leur nombre n'atteigne des proportions incontrôlables.